



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2023 - 13</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 02/04/2023</b>	<b>Objet :</b> Gestion des barrages de Castor d'Europe dans la vallée de la Bar – Communauté de communes de l'Argonne ardennaise (08)	<b>Avis :</b> Favorable

### **Contexte**

La présence du Castor d'Europe est connue dans la vallée de la Bar depuis la fin des années 2000. Ces dernières années, la population de Castor semble en nette croissance et l'espèce étend son territoire dans toute la vallée de la Bar supérieure et de ses affluents. Dans le même temps, les situations de conflits avec les agriculteurs se multiplient. Dans ce secteur à la topographie très plane, les barrages de Castor peuvent inonder durablement des surfaces importantes comprenant des prairies, des cultures ou des peupleraies, mais également des routes.

Fin 2021, plusieurs agriculteurs, associations et maires du secteur ont alerté le préfet des Ardennes sur la problématique des « dégâts de Castor » dans ce secteur, réclamant une régulation de l'espèce. Suite à ces demandes, un groupe de travail a été mis en place, sous le pilotage du sous-préfet de Vouziers et de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A), pour tenter de trouver des solutions pérennes et légales à cette problématique.

La solution envisagée par le groupe de travail est la mise en place, sous la responsabilité de la communauté de communes, d'une « cellule de veille ». Cette cellule sera chargée de surveiller la construction de nouveaux barrages de Castor, d'évaluer les risques d'inondation associés et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions de gestion en s'appuyant sur un réseau de volontaires désignés dans chacune des communes du territoire.

La décision d'intervention sera prise, en concertation avec les services de l'État (DDT, OFB), en fonction des caractéristiques du cours d'eau, de la hauteur du barrage et des enjeux alentours (dégâts agricoles encourus, sécurité routière...). Il s'agira donc de définir la solution la plus adaptée au contexte et aux moyens disponibles, avec toujours l'objectif de limiter les inondations en perturbant le moins possible le Castor. Les membres de la cellule et du réseau de bénévoles bénéficieront pour cela d'une formation assurée par l'association ReNARD.

Afin de garantir la réactivité du dispositif, il est demandé d'accorder à la cellule de veille une dérogation à la réglementation, lui permettant d'intervenir sur les barrages existants et ceux à venir, selon les modalités décrites dans le dossier de demande qui pourront être précisées ou complétées sur recommandation du CSRPN. Toutes les interventions feront l'objet d'un compte-rendu aux services de l'État. Il est proposé dans un premier temps une dérogation annuelle renouvelable, qui pourra devenir pluri-annuelle si le dispositif donne satisfaction.

## **Questions au CSRPN**

La dérogation demandée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de Castor d'Europe ?

## **Supports de réflexion**

Formulaire cerfa et note complémentaire

Annexes, dont cartographie des barrages de Castor du secteur, compte-rendu des interventions réalisées ces dernières années, comptes-rendus du groupe de travail

## **Analyse du CSRPN**

Le dossier fourni est très complet et constitue une base de données très intéressante du suivi de l'espèce.

D'autre part, l'organisation proposée permet de s'affranchir des délais cumulés des demandes de dérogation multiples tout en garantissant que les personnes compétentes alertées par les personnes de terrain de premier niveau interviennent dans les meilleures conditions.

Les interventions seront réalisées par des personnes les effectuant fréquemment du fait du vaste réseau concerné.

## **Avis du CSRPN**

Favorable

## **Recommandations**

Présenter les résultats de la démarche en séance plénière du CSRPN, pour que cette organisation puisse donner lieu à d'autres initiatives comparables.

Regrouper en un lieu unique la traçabilité des interventions et les données sur les populations de Castors.

Elodie Monchatre-Leroy, experte-déléguée,  
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

